



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa
Date	Dimanche 17 décembre 2023	Heure de départ 18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 8 : Pluie (Temp. : 7 °C)	Vent 14 km/h (Sud-Est)
État de la piste	Courses 1 à 4 : Bonne (Variante 3 s) Course 5 : Boueuse (Variante 4 s) Courses 6 à 8 : Boueuse (Variante 5 s)	
Nombre de courses	8	Courses de qualification Ø
		Inscriptions totales 94/97
Total des paris mutuels	\$333,635	
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes
		Visite de l'enquêteur
		Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Miller, Tom	Hughes, Larry (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Dernier programme de la saison de courses 2023 pour l'hippodrome Rideau Carleton.
- La documentation nécessaire pour retirer le cheval, "WOODMERE BANKROLL", (Course 10) du programme de lutte contre la HPIE a été soumise. Cette demande a été refusée, car, selon la règle 35.12 de la CAJO, un cheval inscrit dans le programme de lutte contre la HPIE ne peut pas être retiré pendant une période de 100 jours. Le cheval a reçu du Lasix avant de participer à la course.

- Un examen virtuel a eu lieu en compagnie du conducteur, Guy Gagnon au sujet du cheval, "THE LIGHT SPEED", dans la Course 9, disputée le 19 novembre, concernant une possible obstruction causée au cheval, "DYLANS BANK", (Jimmy Gagnon).
M. Gagnon a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01(h) de la CAJO (heurter ou accrocher les roues d'un autre sulky), et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours (du 19 au 21 décembre, inclusivement).
Décision #2471314
- Des retraits hâtifs (maladie) ont été effectués par le vétérinaire pour les chevaux, "BEACH ROLLER" dans la Course 3, "ARTSFIRE" dans la Course 6, "DEAR BIRDIE" et "UBER HANOVER" dans la course 10.
Ces chevaux figurent sur la liste des vétérinaires à court terme (7 jours).
- Nous avons discuté avec le personnel de l'Association et le conducteur, Mike Healey, au sujet de l'exigence selon laquelle toutes les personnes doivent se comporter de manière respectueuse et professionnelle à tout moment.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Reprise de départ à cause du bris d'équipement (baguette de tête) survenu au #6, "LIGHT THE TORCH", (Pascal Berube).
Rien d'autre à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Le départ a été retardé en raison d'un problème technique d'affichage sur le tableau pour le #10, "BEAUSOLEIL FAMILY".
Rien d'autre à signaler.

7. Le #4, "SHANGHAIGOLD", (Stephane Pouliot), a subi un bris d'équipement (protège genoux), après le départ et a terminé la course, avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

8. Un retrait tardif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "CHEQUE THE MAGIC".

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Un retrait tardif a été effectué par le vétérinaire (lésion) du cheval, "COLD RAGE".

Rien d'autre à signaler.

➤ Après avoir discuté avec les préposés aux chevaux et la direction de la piste, on a estimé que les conditions de la piste n'étaient pas sécuritaires et les courses restantes ont été annulées conformément à la règle 21.01.01 de la CAJO (conditions de la piste).

Réclamations :

Aucune